

Contrat de Location entre :

A. Le Propriétaire ou gardien de l'objet loué (appelé « le Bien »):

Nom, prénom/ raison sociale, numéro d'entreprise, nom du représentant :

Adresse, numéro de téléphone :

ET

B. Le locataire de l'objet (le Bien) :

Nom, prénom/ raison sociale, numéro d'entreprise, nom du représentant :

.....

Adresse, numéro de
téléphone :

.....

Numéro de carte d'identité/passeport : (vous pouvez joindre une photocopie au contrat)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV : Article 1. Objet

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui accepte le Bien décrit ci-dessous :

Description générale (nom du Bien)

fiche détaillée en copie signée par le locataire.

Informations détaillées sur le Bien et son état (couleur, taille, âge et usure, puissance, numéro de série, type, particularité, valeur évaluée du Bien, état des piles ou du réservoir, état des composants, ou toute information utile pour décrire l'état et les caractéristiques du Bien)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remplissez cette partie avec attention et exactitude car elles vous servent en cas d'éventuels litiges ultérieurs.

Article 2. Durée du contrat Le Bien est loué pour une durée de jour(s)

Cette période de location commence le20 - àheures

Cette période, et donc le contrat, prend fin le20 - àheures

Article 3. Prix de location

Le Locataire accepte de louer le Bien pour une somme totale, taxes incluses et frais éventuels de transport inclus, de €/, soit un prix par jour de location de €.

Ce prix de location ne comprend pas tous les consommables éventuels (piles, cartouches d'encre, essence, ...).

Cette somme est payée à la signature du présent contrat et versée au début de la période de location.

A l'issue du contrat, en cas de retard de restitution du Bien, le Locataire accepte de payer au

propriétaire une pénalité de retard équivalente au tarif journalier de location du bien et cela par jour de retard.

Article 4. Cession - Sous-location

Le Locataire ne peut sous-louer, ni revendre, ni céder le Bien.

Article 5. Caution

1. Le Locataire remet au Propriétaire au début de la période de location une caution deeuros. (en chiffres et en lettres)

Une Carte Nationale d'identité (pas de permis de conduire) en cours de validité sera conservée durant la période de location.

2. Cette caution est restituée dans son intégralité lorsque le locataire restitue le Bien au Propriétaire.

3. En cas de non restitution du Bien par le locataire, celui-ci sera tenu de payer la valeur résiduelle de l'article qui est estimée au prix du marché de l'occasion si celui ci à plus d'un an. Dans le cas de non restitution, les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du locataire. Toujours dans ce cas, la caution ne sera restituée qu'une fois la valeur résiduelle assortie des éventuels frais de recouvrement auront été payés au propriétaire.

Article 6. Usage Entretien, dégâts et vol

1. Le Locataire s'engage à utiliser le Bien à des fins légales et conformes aux usages normaux du Bien ainsi qu'aux bonnes mœurs.

2. Le Locataire s'engage à prendre soin et à protéger l'intégrité du Bien.

3. Dans le cas où le Locataire restitue le Bien en mauvais état, mal entretenu, ou dans un état de fonctionnement, technique ou de propreté ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivants la restitution, le locataire accepte de payer les frais de remise en état, de réparation ou de nettoyage, sur présentation de la facture correspondante.

Article 7. Responsabilité

1. Le locataire atteste être apte et avoir la légitimité (permis, habilitations, capacité juridique et légale) d'utiliser le Bien loué.

2. Le locataire accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du Bien (mode d'emploi, etc).

3. Le Locataire atteste être l'unique responsable et gardien du Bien, de son contrôle, de son utilisation et de son intégrité, durant toute la durée de location. Le locataire est ainsi l'unique responsable de tout dommage que le Bien ou son utilisation pourraient occasionner au Locataire ou à des tiers, pendant la durée de location. Le Propriétaire n'est donc en aucun cas responsable du Bien ou des conséquences de son utilisation, quelque qu'elles soient, pendant la durée du contrat.

Article 9. Dispositions ou remarques additionnelles facultatives

.....
.....

Fait à, le en 2 exemplaires

Le Locataire

Le Propriétaire